



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/133/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

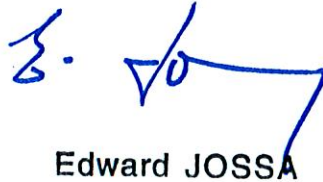
Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Bernard BEZEAUD, Directeur général délégué, à l'effet de signer au nom du Président directeur général :

- a) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances, à l'exception des dispositions prévues à l'article R 313-21,
- b) toutes pièces exigeant la signature du Président directeur général en sa qualité d'ordonnateur principal des recettes et des dépenses de l'Etablissement,
- c) tous actes et décisions relevant de la compétence de la Personne Responsable des Marchés.



Article 2 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
Le 17 SEP. 2012



Président directeur général (original)

Edward JOSSA

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Bernard BEZEAUD
Contrôleur général économique et financier
Secrétaire général
DFJL
DRH



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/135 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à Jean-Marc VALLENET, Chef de l'inspection générale, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les correspondances, documents ou pièces de dépense - dans la limite des crédits ouverts - relatifs à la gestion courante de l'inspection générale,
- b) en qualité de notateur secondaire, les fiches d'évaluation annuelle du personnel dans le cadre des notes de service en vigueur.

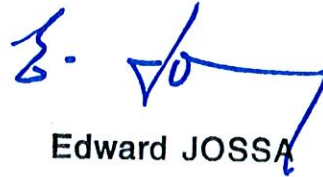
Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc VALLENET, délégation est également donnée à M. Thierry CREHALET, Inspecteur général, adjoint au chef de l'inspection générale, chargé du contrôle interne, à l'effet de signer les correspondances, documents ou pièces de dépense prévus au paragraphe a) de l'article 1.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Jean-Marc VALLENET, Fonctionnaire de défense et de sécurité, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général les décisions et correspondances relevant de ses fonctions.



Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
Le 17 SEP. 2012



Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Jean-Marc VALLENET
M. Thierry CREHALET
DFJL
DRH



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/134 /PDG portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, et en particulier son article 7-V,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Henri ROBERT, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du Président directeur général :

- a) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances, à l'exclusion des convocations et fixation d'ordre du jour du Conseil d'administration
- b) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances relatifs aux ressources humaines
- c) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances relatifs aux marchés publics
- d) toutes pièces exigeant la signature du Président directeur général en sa qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement.



Article 2 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
Le 17 SEP. 2012



Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Henri ROBERT
Contrôleur général économique et financier
DFJL
DRH



Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2012/136/PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à M. Jean-Marc LANDELLE, Chef du service d'audit interne, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions, les correspondances, documents ou pièces de dépense - dans la limite des crédits ouverts - relatifs à la gestion courante du service d'audit interne.

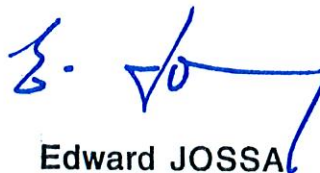
Article 2 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
Le 17 SEP. 2012

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Jean-Marc LANDELLE
DFJL
DRH


Edward JOSSA



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/137 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à M. Arnaud AGBOHOUTO, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions, les correspondances et documents relatifs à ses fonctions.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Arnaud AGBOHOUTO, responsable de la sécurité des systèmes d'information, à l'effet de signer l'ensemble des pièces afférentes à l'exécution des marchés publics relevant de son service. A ce titre, il peut signer les commandes, prononcer les services faits et procéder aux liquidations de factures correspondantes.

Article 3 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
Le 17 SEP. 2012

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Arnaud AGBOHOUTO
DFJL
DRH


Edward JOSSA



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/138 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu l'arrêté du 30 mars 2009 relatif à l'agrément de l'Agence de services et de paiement en tant qu'organisme de coordination français

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice YOUNG, Chef de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles, pour les actes suivants sous réserve des dispositions de l'article 5 :

- les congés annuels et les autorisations d'absence des agents de l'ASP de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles,
- les liquidations des recettes et des dépenses afférentes à l'activité de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles
- tous les documents se rapportant au rôle de l'ASP en qualité d'organisme de coordination français tel que prévu par la réglementation communautaire,
- les actes relatifs à la gestion de la trésorerie communautaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice YOUNG, délégation de signature est donnée à Mme Dominique ASTOLFI, pour tous les actes visés à l'article 1^{er} ci-dessus sous réserve des dispositions de l'article 5.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Béatrice YOUNG et Dominique ASTOLFI, Délégation de signature est donnée à Mme Pascale DESHAYES, pour tous les actes visés à l'article 1^{er} ci-dessus sous réserve des dispositions de l'article 5.



Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Béatrice YOUNG, Dominique ASTOLFI et Pascale DESHAYES, ces actes doivent nécessairement être signés par le Président directeur général et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le Directeur général délégué ou le Secrétaire général.

Article 5 : Les actes se rapportant à une situation litigieuse doivent nécessairement être signés par le Président directeur général et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le Directeur général délégué ou le Secrétaire général.

Article 6 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
Le 17 SEP. 2012



Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Mme Béatrice YOUNG
Mme Dominique ASTOLFI
Mme Pascale DESHAYES
M. Bernard BEZEAUD
M. Henri ROBERT
DFJL
DRH



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/139/PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Annie COUTURIER, Trésorier-Payeur général, agent comptable de l'ASP, à l'effet de signer au nom du Président Directeur Général et dans la limite de ses attributions :

- a) les saisines des tribunaux en requête de relevé de forclusion
- b) les mémoires contentieux et les déclarations d'appel en rapport avec l'activité de l'agence comptable
- c) en qualité de notateur, les fiches d'évaluation annuelle du personnel dans le cadre des notes de service en vigueur
- d) dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée à l'agence comptable et à l'exclusion des missions dans les DOM, les TOM et à l'étranger, les ordres de mission des agents relevant de l'agence comptable, les commandes de titres de transport, la certification du service fait et les états de liquidation en résultant, ainsi que les convocations aux réunions organisées par cette dernière



e) les commandes, prononcer les services faits et liquider les factures correspondantes résultant d'un marché public, signé par le Président directeur général (ou en son nom par délégation), et dont l'objet relève de l'agence comptable

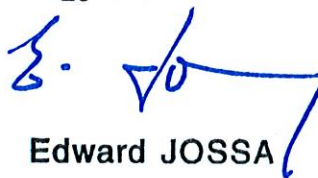
f) les commandes ou marchés publics dont le montant est inférieur à 40 000 € HT dans le respect de la politique d'achat de l'établissement

g) la certification des services faits et la liquidation des factures correspondantes relevant de l'agence comptable.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie COUTURIER, délégations sont données à Mme Suzanne DUPUY et à M. Alain HERRY, fondés de pouvoir, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1^{er} à l'exclusion de ceux posant des questions de principe.

article 3 : Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
Le 17 SEP. 2012


Edward JOSSA

Président Directeur Général (original)

Ampliation :
Secrétaire général

Copies :
Mme Annie COUTURIER
Mme Suzanne DUPUY
M. Alain HERRY
DRH
DFJL
DIT